

Observation 157 du 06/03/2023

Madame le commissaire enquêteur

Je vous prie de vous référer à la synthèse des effets cumulés pour la biodiversité figurant en page 496 de l'étude d'impacts : il est conclu par CALIDRIS (conclusion reprise par ABOWIND) à l'absence d'impacts cumulés avec les parcs proches de SAINT SECONDIN situés à moins de 5 kms :

* les Brandes (une contribution de Mr GIRAUD pour l'association SELT vous a communiqué le rapport de suivi de mortalité qui montre au contraire une forte létalité)

* les Mignaudières : suivi indigent réalisé par CALIDRIS (voir les manquements au protocole de suivi de 2018), qui se prévaut finalement de ce travail non conforme pour justifier le présent projet...

Cette conclusion est donc totalement indéfendable.

Elle élude également les résultats des suivis de mortalités sur les parcs situés à proximité mais au delà des 5 kms (plusieurs espèces protégées ont des déplacements supérieurs à 5 kms).

Après cette énième insuffisance, osant une note d'humour, je propose que le cabinet CALIDRIS change de nom et se rebaptise "cabinet PADIMPACT".

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FAEV